

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 89 (1962)
Heft: 4

Rubrik: Pages jurassiennes
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

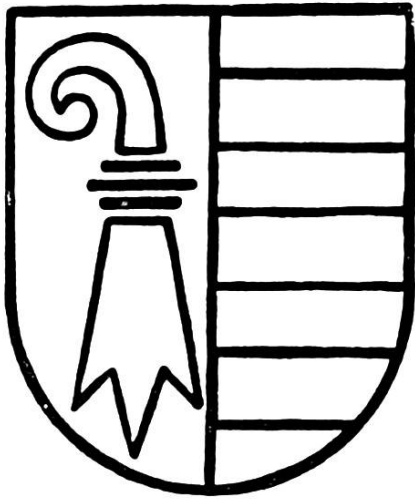
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pages jurassiennes



Les nœûjéyes (Les noisettes)

C'était lai môde aidon que les dgens des Ciôs-di-Doubs aippaét cheu chînt, le djoué de lai Saint-Sylvestre, des ues, des fruts, des poulats, di poichon, des lédiunmes¹, â chire de Montvoie². Les pus poueres dgens yi beillînt³ à moins des échtraigats bouetchies, enne cratée de graippe-tiu⁴ o de penelles édgealées.

Enne année, è fesait che bé, qu'enne londge pochession de dgens s'étendait d'Ocoué â tchéte di chire. Ces qu'allînt les derries boussînt⁵ taint qu'ès poueyînt ces qu'étiînt devant yos et lincînt des réjons an ces que trinne-diétînt. C'ât qu'è faillaît airrivè devant les quatre â tchéte de Montvoie sains çoli le chire s'engreingnaît po tot de bon et son rigat⁶ vos tchaimpaît â derrie ço que vôs aivîns aippoétchè trop taûd.

Le târpie de lai tiœumenâte, que s'était aittairdgie en allaint vouere enne derriere fois ses traippes n'airrivé qu'on lai demée des cîntyes⁷ â tchéte. Le chire, roudge cman lai ciâtre⁸ d'in pou, commaîndé an son rigat d'éthâde dains enne tiaisse les nœûjéyes di sait chat qu'èl aippoétchaît, de béchie lai tiulatte di târpie et dé les tchaimpè enne ai enne contre son derrie.

C'ât pus mâlaîjie ai suppoétchè que vôs ne le craites et à bout d'enne bous-

sè le pouere bogre beillaît⁹ des « vouè !... vouè ! » que vôs poétchînt pidie, tos les côps qu'enne nœûjéye yi veniaît feri et in pô breûlè le derrie, qu'è dévaît tendre â rigat.

En déschendant lai combe de Montvoie, ci târpie riaît sains râte ai s'essiafè lai misse. « Cman ât-ce que te peux dînche rire de bon tiuère, aiprés aivoi taint railè : « vouè !... vouè ! » que yi demaîndé le vâlat des bôs¹⁰, « et d'aivô ton tiu tot égralè¹¹ » ? Le târpie yi rèponjèt en mœuraint quâsi de rire : « I ne seus aivu égralè que d'aivô des nœûjéyes mains muse an ço qu'aattend mai belle-mère qu'ât encoué en derrie et qu'aippoétche in sai de pives¹². »

Les dgens que redéschendînt dje lai combe de Montvoie et que se craiejînt d'aivô lai pouere fanne que montaît en pie d'aivô son poijaint sai n'y ojînt ren dire et lai pidoyînt brâment en musaint an ço que l'aîtendaît enson. Es saivînt poétchaint cman vos et moi qu'è y é aîtant de bouennes belles-mères que de roudges ouëyes.

Jules Surdez.

¹ ou *lédiume*, *kemiesse*, *guemiesse* ; ² Montvoie, hameau de la commune d'Ocourt où l'on voit les ruines d'un château fortifié ; ³ *beillievînt* (Les Bois, etc) ; ⁴ ou *graitte-tiu*, cynorrhodon ; ⁵ *boussèvînt* (Les Bois) ; ⁶ exécuter des hautes ou basses œuvres, écorcheur ; ⁷ Lit-tér. : la demie des cinq, 4 heures et demie ; ⁸ *ciâtre* (Ocourt), *châtre* avec *ch* doux allemand (Bonfol), *châtre* (Les Bois) avec *ch* français ; ⁹ le patois dit « donner » des cris, la lune (ou le soleil) « donne » ; ¹⁰ le garde forestier ; le *vâlat des près*, le valet des prés, ou le *banvaî*, le garde champêtre ; ¹¹ ici : grêlé par les noisettes ; grêlé par la petite vérole (= *égralé pai les bossattes*) ; ¹² cône de sapin, etc.

Traduction

Les gens des Clos-du-Doubs avaient autrefois la coutume, le jour de la St-Sylvestre, d'offrir au seigneur de Montvoie des œufs, des fruits, des poulets,

des légumes. Les gens les plus pauvres lui donnaient au moins des escargots¹ operculés, une corbeillée de cynorrhodons ou de prunelles gelées².

Il faisait si beau, une année, qu'une longue procession de gens s'étirait d'Ocourt au château du sire. Ceux qui étaient à la queue poussaient de toutes leurs forces ceux qui se trouvaient devant eux et injuriaient³ ceux qui lambinaient⁴. C'est qu'il fallait se présenter au château de Montvoie avant quatre heures⁵, sinon le seigneur se fâchait sérieusement et son « rigot »⁶

Le taupier de la communauté, qui s'était attardé en allant jeter un dernier coup d'œil à ses pièges, n'arriva au château qu'à quatre heures et demie. Le sire de Montvoie, rouge comme la crête d'un coq, commanda à son écorcheur de chauffer dans une casserole les noisettes apportées, de baisser la culotte du taupier et de les lui jeter une à une contre son séant.

C'était plus malaisé à supporter que vous ne le supposez, et au bout de quelques minutes, le pauvre bougre faisait entendre des « ouais !... ouais ! » qui vous inspiraient de la commisération, toutes les fois qu'une noisette venait lui fêrir et quelque peu brûler le séant qu'il avait reçu l'ordre de tendre au « rigot ».

En descendant la combe de Montvoie, notre taupier riait sans trêve en risquant de faire éclater sa vésicule biliaire. « Comment peux-tu rire ainsi de bon cœur, après avoir tant crié : « Ouais !... ouais ! » lui demanda le valet des bois, et en ayant par surcroît le séant tout grêlé ? » Le taupier lui répondit en riant à se tordre : « Je n'ai été grêlé que par des noisettes mais pense à ce qui attend ma belle-mère, qui est encore en arrière et apporte un sac de « pives ».

Les gens qui redescendaient déjà la combe et se croisaient avec la pauvre

femme montant seulement avec son pesant sac n'osaient rien lui dire et avaient grandement pitié d'elle en songeant à ce qui l'attendait au château. Ils n'ignoraient pourtant pas plus que vous et moi qu'il y a autant de bonnes belles-mères que d'oies rouges.

J. S.

¹ échtraignats, yemaices ou coqueréyes ;
² on mange volontiers les baies gelées d'églantiers ou d'épine noire ; ³ Littér : et lançaient des raisons ; ⁴ Littér : qui traîne-guêtraient »
⁵ Littér : devant les quatre ; ⁶ voir la note 6 ci-contre.

PROVERBES PATOIS JURASSIENS

recueillis par Jules Surdez (Suite)

C'ât â môtie qu'an fait les pus crouëyes mairtchies. (*C'est à l'église que l'on fait les plus mauvais marchés*), en se mariant, etc.

Le bon Due n'envie pe le tchevri sains le bouëtchet po le næurri. (*Le bon Dieu n'envoie pas le chevreau sans le buisson pour le nourrir.*)

Bouenne âle vire an tote ouère. (*Bonne aile tourne à tout vent.*)

In boiyou ainme meus... que son tiu euche froid... que sai gouërdge soi. (*Un buveur préfère... que son cul ait froid... que sa bouche soif*), s'emploie aussi comme formulette éliminatoire.

« Airraindgiëte-vos, mes ouëyes », diaît cetu que n'en aivaît qu'enne. (« *Arrangez-vous, mes oies* », disait celui qui n'en avait qu'une.)

Cetu que vïnt pouère vïnt crouëye. (*Celui qui devient pauvre devient mauvais.*)

Djemaïs méchaint l'ôvrie ne trové bon ses utis. (*Jamais mauvais ouvrier ne trouva bon ses outils.*)

Que le bon Due éde és chires, les pouères feraint aidé. (*Que le bon Dieu aide aux gens aisés, les pauvres gens se tireront toujours d'affaire.*)

A PROPOS DE « COMMUNES LIBRES »

Il est bien évident que nos articles sur les « Jeux et coutumes de chez nous » ne prétendent pas brosser un tableau complet.

Du Valais nous parvient une lettre pleine d'humour qui nous reproche gentiment d'avoir oublié une « Commune libre » : la Commune libre du tunnel routier du Grand-Saint-Bernard. Ainsi que le rappellent le maire Fiora et le grand chancelier Maret, elle a enlevé de haute lutte le territoire qu'elle possède à la commune voisine de Bourg-Saint-Pierre, qui était alors trop occupée à renverser l'ancien pouvoir pour se défendre. Cette commune libre, qui réunit entre 1900 et 2400 m. une population de différentes nationalités, dit avoir engagé comme taupier... l'ancien juge de la commune voisine...

Nous nous empressons de reconnaître l'existence de la Commune libre du tunnel routier du Grand-Saint-Bernard, car ses dirigeants nous ont menacés d'une « marche des gueules noires » sur Lausanne, sous la conduite du porte-drapeau « Le Barbuto » ! Et nous sommes heureux de nouer avec elle d'excellentes relations diplomatiques.

Ch. M.

Le grand lièvre du Rizou

Tous les chasseurs de la région de Mouthe le connaissaient bien, personne ne pouvait le tuer, et comme il était une fois et demie plus gros que les autres, il semble que ça aurait dû être facile. On disait tout bas que ce n'était pas un vrai lièvre, que c'était une punition du bon Dieu qui avait condamné un braconnier qui tuait tout ce qu'il pouvait, même pendant les Avents et le Carême, même le dimanche. Donc, ce destructeur devait, pendant tout son temps de purgatoire, errer par le Rizou sous la forme d'un lièvre. Il avait toutefois conservé la parole. Cela, on le sait très bien et voici comment.

Une fois, un chasseur des Landoz qui faisait merveille en paroles et manquait tout en action, l'avait tenu au bout de son fusil. Il avait tiré, puis redoublé en criant comme les autres fois : « Celui-là avec les autres ! » Une fois la fumée dissipée, il avait vu le gros lièvre, assis sur son train de der-

rière, à trente pas à peine, qui le regardait et qui lui cria à son tour : « Les autres ! est-ce qu'ils sont déjà bien loin ! » Le chasseur rentra à la Landoz et ne toucha plus jamais son fusil. On a voulu dire que c'était à cause de sa maladresse ; ce n'est pas ça ; la rencontre avec le grand lièvre l'avait trop impressionné !

(Tiré des « Cahiers du Haut-Doubs »
Contes de la veillée, par Henri Cordier)

Venez voir
notre exposition
de décors de

Noël

DR

Droguerie
Simond

rue du Pont